

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 100 (2005)
Heft: 1: 100 Jahre ans anni ons : 1905-2005

Artikel: 1985-1994 : ralentissement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176139>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HIER

1985-1994: Ralentissement

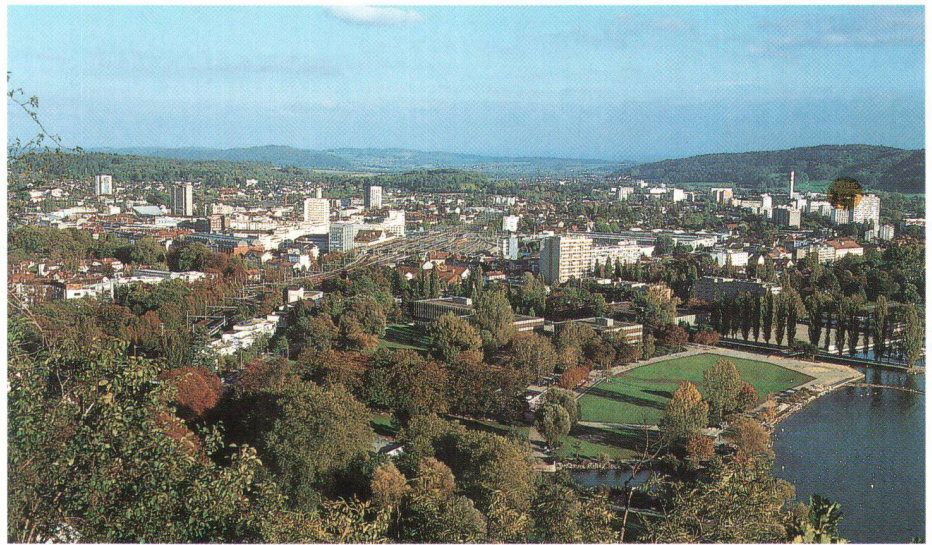
La réorientation revendiquée ne parvient pas vraiment à s'imposer. Les activités principales sont à nouveau caractérisées par la réaction et la protestation, Patrimoine suisse apparaît surtout dans les débats publics à la lumière de recours. Les subventions sont réparties comme par le passé sur différents petits projets. Le ralentissement de la dynamique dans le domaine de la formation et des relations publiques se répercute sur les effectifs de membres, qui diminuent. Alors qu'ils avaient atteint un record de 24 663 personnes en 1985, ils reculent de 4 700 membres jusqu'en 1994, ce que Patrimoine suisse interprète avant tout comme la conséquence de son incapacité passée à recruter de jeunes membres.

Patrimoine suisse cherche notamment à renforcer son influence en politique fédérale et prend position dans un esprit critique sur les révisions de loi dans le cadre de la législation sur la nature et le patrimoine national, la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire. Au début des années 1990, un groupe de travail de Patrimoine suisse élabore des lignes directrices claires concernant les expertises et une doctrine de mise en œuvre des moyens juridiques dans le domaine du droit de recours. Dans le même temps, Patrimoine suisse, renonçant à sa politique des transports très réservée, adopte une politique plus offensive et se rallie aux thèses des grandes organisations écologistes. Une évolution se dessine aussi dans la pratique d'octroi du Prix Wakker, qui traite désormais explicitement de l'architecture des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles et de l'aménagement actuel des formes d'aménagement urbain et semi-urbain. Le Prix est attribué en 1989 à la Ville de Winterthur, marquée par l'industrialisation du XIX^{ème} siècle. Patrimoine suisse rend hommage en 1990 à Montreux pour la manière dont elle a su sauvegarder son patrimoine architectural touristique. Puis il récompense en 1993 la commune de Carasso pour son aménagement local d'une agglomération caractérisée par la dissémination de l'habitat.

La Greina reste naturelle (archives Ps)



AUJOURD'HUI



75 % de la population vit en milieu urbain. La sensibilisation à l'architecture est donc primordiale pour encourager un développement durable (Bienne, photo R.A. Stähli)

Un projet d'architecture que Patrimoine suisse prend très au sérieux

Formation pour toutes et tous

Dès le début, la sensibilisation à l'architecture a fait partie des objectifs primordiaux de Patrimoine suisse (ex Ligue suisse du patrimoine national). Cent ans plus tard, cette volonté reste d'actualité. En Suisse, la sensibilisation à l'architecture ne fait pas partie des programmes de formation générale. L'architecture et le patrimoine architectural ne sont pas des matières enseignées à l'école obligatoire qui ne fait que transmettre quelques généralités dans ce domaine. En conséquence, Patrimoine suisse demande que les programmes scolaires soient conçus pour développer la connaissance du patrimoine architectural et le sens de l'architecture. Pour contribuer à cet engagement, Patrimoine suisse préconise la création d'un centre d'éducation au patrimoine architectural.

Monika Suter, géographe, Patrimoine suisse, Zurich

L'école doit-elle dispenser des cours d'architecture? Si ma mémoire est bonne, les seuls enseignements que nous avons reçus à l'école se résument à quelques indications sur les colonnes grecques et les églises baroques. En dehors de l'époque classique, rien ne semble pouvoir être enseigné dans ce domaine. L'architecture profane, l'architecture du XX^e siècle ou l'urbanisme moderne sont manifestement des matières sous-représentées dans les programmes scolaires. En conséquence, rares sont les manuels pédagogiques traitant de cette matière qui devrait être présentée sous un jour intéressant à tous les degrés. De plus, les possibilités de formation extrascolaire sont inexistantes.

Environnement sans patrimoine?

Pour l'environnement et la nature, la situation se présente différemment. Depuis les années 1970, on développe de nombreux programmes pédagogiques pour transmettre des préoccupations environnementales qui sont aujourd'hui dans tous les esprits et influencent tous les comportements. Les enseignant-e-s disposent d'un riche matériel d'enseignement et d'opportunités de sorties extra-muros, notamment la participation à des ateliers verts et des classes vertes ou la visite de centres Nature. Manifestement, le patrimoine architectural n'est pas inclus dans cette compréhension de l'environnement, sauf, peut-être, lorsqu'on aborde la pro-